

A la veille du Mouloud, le prix du poulet flambe

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4337 - Jeudi 30 novembre 2017 - Prix : 10 DA

JSK / En attendant d'acquérir des actions

Le directoire dévoile le projet de restructuration du club

Page 24

Réunion Opep - non Opep aujourd'hui à Vienne

Reconduction de l'accord historique de 2016 ?

Page 3

Sotchi vs. Genève

Par Mohamed Habili

On peut douter que ce soit pure coïncidence que les Turcs aient choisi l'ouverture du 8^e round des négociations de Genève pour annoncer une opération imminente de leurs forces armées dans Afrine au nord de la Syrie, tenue par les Kurdes des Unités de protection du peuple. Plus tôt, c'est leur président en personne qui s'était assuré auprès de son homologue américain de ce qu'ils avaient convenu auparavant, à savoir que les Américains n'avaient effectivement pas l'intention de continuer d'armer leurs alliés Kurdes. Que les Turcs joignent donc l'acte à la parole, pas plus tard que dans quelques heures, alors que les négociations de Genève commencent à peine, en envoyant leurs chars et leurs soldats occuper une partie du nord de la Syrie en vue d'y démanteler la présence kurde, ne constituerait pas une surprise. Les Américains, l'Arabie saoudite, et l'opposition syrienne, ont tenu à rappeler pour la circonstance que pour eux, il n'existe qu'un seul processus, celui de Genève, et que la solution politique à élaborer implique par elle-même le départ de Bachar Al Assad et la fin de son régime. L'intervention turque n'en relève pas, cela va de soi. Découle-t-elle pour autant du processus parallèle de Sotchi, où la dimension militaire du conflit n'est pas superbement ignorée comme à Genève ? Comme on a de la peine à croire que le président turc n'en a pas informé ses homologues russe et iranien lors de leur dernière rencontre, tenue à la veille du retour à Genève, on peut penser qu'en effet elle a été convenue à trois, et qu'à ce titre elle est partie intégrante du processus de Sotchi.

Suite en page 3

Révision du service civil et gratuité des soins

Ce que recommandent les syndicats pour la loi sur la santé



Des mesures incitatives pour endiguer le phénomène de la fuite des médecins spécialistes qui a produit une véritable saignée dans les établissements hospitaliers publics, révision du service civil et gratuité des soins. Ce sont les principales recommandations des syndicats du secteur de la santé, devant la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'APN. Lire page 2

Afin d'évaluer le marché informel

Mohamed Chérif Belmihoub
appelle à des enquêtes sérieuses

Page 4

Festival international du cinéma d'Alger (Fica)

Neuf films étrangers
en compétition

Page 13

Révision du service civil et gratuité des soins

Ce que recommandent les syndicats pour la loi sur la santé

■ Des mesures incitatives pour endiguer le phénomène de la fuite des médecins spécialistes qui a produit une véritable saignée dans les établissements hospitaliers publics, révision du service civil et gratuité des soins.

Ce sont les principales recommandations des syndicats du secteur de la santé, devant la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'APN.

Par Louiza Ait Ramdane

Le projet de loi sur la santé a été présenté mardi devant la commission santé de l'Assemblée populaire nationale. Le texte a été finalement soumis dans sa version initiale, celle préparée durant l'ère Abdelmalek Boudiaf aux parlementaires. Cependant, les syndicats du secteur ont unanimement souligné la nécessité de la révision de la gratuité des soins dans les établissements publics consacrée par le projet de loi sur la santé, lors d'une audience qui leur a été consacrée par les membres de la commission de l'APN. Le Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu) a plaidé, dans ce sens, pour la mise en place d'un fichier des malades démunis pouvant bénéficier de la gratuité des soins.

Abordant le service civil imposé aux médecins spécialistes, les représentants des syndicats ont affirmé que ce système «n'a pas résolu le problème pour lequel il

a été instauré, à savoir le déficit en encadrement médical au niveau des établissements hospitaliers dans les zones enclavées». Les syndicats ont proposé à ce sujet une évaluation globale de ce système depuis son entrée en vigueur et une réflexion sur des mesures alternatives, soulignant à ce propos, que les médecins concernés ne s'opposent pas à ce dispositif mais exigent la réunion des conditions de travail nécessaires au sein des établissements hospitaliers de leur affectation. Ils proposent également l'encouragement du jumelage entre hôpitaux et la mise en place d'un observatoire national regroupant l'ensemble des secteurs concernés pour la prise en charge de leurs préoccupations. Concernant les conditions imposées en matière d'exercice des activités complémentaires prévues dans le projet de loi, présenté début novembre par le ministre de la Santé, Mokhtar Hasbellaoui devant les membres de la Commission, la présidente du Snechu, M^{me} Wahiba Ouahioune, a estimé



PH/D.R.

que ces conditions sont à même de produire une autre saignée dans le secteur de la santé, rappelant que pas moins de 3 000 médecins quittaient annuellement le pays pour exercer à l'étranger. S'agissant de la catégorie des médecins hospitalo-universitaires, leur représentante a appelé à la création d'un organisme dépendant du Premier ministre pour prendre en charge leurs préoccupations à la place des ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur. Pour sa part, le président du Syndicat national des praticiens de la santé publique (Snpsp) a déploré l'exclusion des praticiens publics de l'élaboration du projet de loi sur la santé, estimant que le texte était «un code

pénal bis» du fait de tous les articles prévoyant des poursuites judiciaires à l'encontre des professionnels du secteur. Il a également critiqué l'absence de rigueur quant à la sanction des auteurs des actes de violence commis au sein des établissements hospitaliers. De même qu'il a critiqué la proposition relative à l'annexion de la sécurité sociale au ministère de la Santé. Le président du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (Snapo), Messaoud Belambri, a plaidé quant à lui, pour la création d'une spécialité d'industrie pharmaceutique et la révision du système de permanence en attribuant des primes et des allocations.

L. A. R.

Éleveurs et détaillants se rejettent la balle

A la veille du Mouloud, le prix du poulet flambe

Comme à l'accoutumée, à l'approche de chaque fête religieuse les prix des produits de large consommation enregistrent des augmentations vertigineuses. Sans surprise, la flambée est au rendez-vous en cette veille du Mouloud. En effet, depuis quelques jours, allant crescendo à mesure que la fête approche, les différents points de vente de viande blanche sont pris d'assaut par des citoyens venus s'approvisionner de cette denrée qui est un des ingrédients principaux des plats traditionnels préparés en cette occasion par nos maîtresses de maison. «Tous nos plats préparés pour cette fête sont à base de poulet, donc, on ne peut pas s'en passer, malgré sa cherté», nous dit une dame. En effet, le coût du poulet connaît une augmentation remarquable ces jours-ci, au grand dam des ménages à faible revenu, passant de 280 à 380 dinars le kilo en l'espace de quelques jours. C'est du moins le constat établi à l'issue d'une virée effectuée hier dans plusieurs marchés d'Alger où la viande blanche s'affiche entre 340 et 380 dinars/kg sur les présentoirs des boucheries. Selon des informations recueillies auprès des bouchers, cette hausse est due à l'augmentation de la demande. De leur côté les éleveurs expliquent cette flambée par la baisse de la production du poulet de chair et aux difficultés que rencontrent les petits producteurs qui ont pour habitude d'alimenter le marché local. A cette situation, il faut ajouter celle du mauvais temps. La vague de froid et les pluies du mois de novembre ont endommagé plusieurs poulaillers. Les commerçants, sans aucun scrupule, profitent de la forte demande pour s'adonner à la spéculation, en dépit de tous les engagements pris par les autorisés concernées de diminuer ou garder en l'état, pour certains, les prix de ces produits. «C'est désormais devenu une tradition chez les commerçants algériens», a estimé un père de famille. «Les fêtes religieuses en Algérie riment avec hausse des tarifs. C'est connu depuis longtemps. C'est devenu l'oc-

casation propice pour les vendeurs afin de doubler leurs marges bénéficiaires», a ajouté notre interlocuteur. Si certaines personnes qualifient cette flambée de «normale» à la veille de chaque événement religieux, ils sont nombreux à accuser les «vendeurs véreux» qui n'ont en fin de compte qu'un seul souci : le gain rapide et facile. La multiplication d'intermédiaires est aussi à l'origine de cette flambée, affirment certains détaillants. Un des vendeurs nous a affirmé que tout se passait au marché de gros. Notre interlocuteur nous a expliqué qu'il a eu du mal à s'approvisionner au marché de gros et il n'a pu l'acquiescer qu'au prix de 280 DA le kilo, accusant l'absence de toute surveillance de la part du ministère du Commerce. Les clients, courroucés par ces augmentations vertigineuses, dénoncent l'attitude peu scrupuleuse de certains commerçants. «Les commerçants profitent de ces occasions pour s'enrichir au détriment du consommateur, qui est déjà épuisé par tant de dépenses. Je profite de cette occasion pour dénoncer l'absence totale des contrôleurs du ministère du Commerce qui n'assurent pas leur rôle de contrôler les prix», dénonce Salim, un septuagénaire rencontré au marché de Meissonier. Approché, un père de famille dira : «Quand le citoyen va au marché, il reste stupéfait. Comment un simple fonctionnaire peut vivre ou nourrir ses enfants ?» Selon lui, «cette situation est due à l'absence de contrôle. On apprend par-ci par-là que l'Etat a mis en place des cellules de lutte contre la fraude, mais la réalité est qu'il n'y a pas de suivi sur le terrain puisque les commerçants n'en font qu'à leur tête». Une autre femme témoigne : «La situation est déplorable, car on est en train de survivre et l'Etat ne fait rien pour y remédier». Les citoyens espèrent que les services concernés relevant de la Direction du commerce effectueront un contrôle rigoureux des prix qui ont dépassé le pouvoir d'achat du simple citoyen.

Meriem Benchaouia

مولد نبوي شريف
 مَوْلِدُ نَبَوِيِّ شَرِيفٍ
 Mawlid Nabawi Charif
 ooredoo
 عيش الإنترنت
 ooredoo.dz

11/2017

Réunion Opep-non Opep aujourd'hui à Vienne

Reconduction de l'accord historique de 2016 ?

■ Le cartel du pétrole composé des onze pays de l'Opep et non membres Russie y compris, se retrouvent aujourd'hui pour leur 173^e réunion à Vienne, Autriche, pour discuter sur l'éventualité de la reconduction de l'accord historique de baisse de la production de pétrole au-delà du 3 mars. Une option fortement attendue par le marché pétrolier pour éviter une (re)chute des prix.

Par Lynda Naili

Si en réalité Vienne abrite aujourd'hui deux événements majeurs pour le marché pétrolier, en l'occurrence la Conférence ministérielle de l'Opep ainsi que la réunion ministérielle des pays Opep et non Opep, auxquelles prendra part le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, c'est la deuxième qui retient le souffle des traders, cette réunion qui s'avère être tout aussi importante que celle de 2016 à l'issue de laquelle le cartel avait signé un accord historique pour enrayer la chute des cours. Et pour cause, la décision du cartel de reconduire une seconde fois après celui de mai dernier, l'accord de 2016, de baisse de la production de pétrole, au-delà du 31 mars 2018 déterminera l'évolution des cours de l'or noir sur les marchés mondiaux. D'autant plus que ce conclure Opep-non Opep, où faut-il le souligner que le Qatar étant toujours sous le coup d'un embargo des pays arabes du Golfe, risquerait d'être le grand absent de cette réunion, intervient dans un contexte d'incertitudes liées notamment à la nouvelle vague d'offre concurrentielle provenant des Etats-Unis. Chose qui préoccupe particulièrement la Russie dont les sociétés pétrolières craignent de perdre des parts de marché alors que la hausse des cours du pétrole profite aussi aux entreprises américaines. A ce titre, conforté par les résultats donnés par l'application de l'accord historique des 6 caractérisé par un rebond des cours autour des 60 dollars, ces dernières semaines, 63 dollars hier sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres et par la baisse des réserves mondiales, l'Opep et son allié la Russie, sauf surprise, devraient annoncer une nouvelle prolongation de l'accord de 2016 de 9 mois encore, pronostiquent les observateurs. Ceci tout en sachant qu'en octobre dernier, la Russie a vu sa production quoti-



PH/D. R.

dienne de pétrole augmenter à 11,3 millions de barils de brut, dépassant les 10 millions de barils produits par l'Arabie saoudite, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Toutefois, des analystes considèrent que si les compagnies pétrolières russes veulent réussir, elles ne peuvent pas se permettre de trop se détacher de la ligne de conduite du gouvernement. Une position que les analystes qualifient d'excellente dans la région dans la mesure où la Russie est entrée dans le jeu de l'Opep. Car aussi bien pour l'Opep que pour la Russie l'objectif converge sur la nécessité de faire face à l'insatiable appétit des producteurs de schiste aux Etats-Unis. En effet, les efforts de l'Opep pour le maintien du marché se trouvent continuellement confrontés à la hausse de la production américaine. Une hausse qui devrait se poursuivre dans les années à venir. En atteste ce rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui affirme que les Etats-Unis, représentant à eux seuls 80% de la croissance de la production mondiale grâce à l'essor de la production de

pétrole de schiste, domineront le marché mondial du pétrole d'ici à 2025. Dans ce contexte, selon Bloomberg, l'Opep a fait récemment appel à des analystes pétroliers pour discuter des répercussions de la baisse qu'elle a consentie sur une éventuelle montée en puissance de l'offre non conventionnelle américaine. Suite à quoi des avis divergents ont été exprimés par ces mêmes experts sur l'ampleur de l'approvisionnement concurrentiel américain. Ce qui suscitera les inquiétudes de l'Opep du fait que le marché et les cabinets de consulting n'aient pas jusqu'ici une estimation claire et exhaustive des quantités de pétrole de schiste américain qui risquent de remplacer l'offre de cette organisation pétrolière. Pourtant, il est certain que la durée de prolongation de l'accord dépendra en forte partie des estimations de l'évolution de la production américaine et d'autres bruts concurrentiels. Une incertitude d'autant plus accentuée face à la croissance du schiste américain pour 2018 qui devrait osciller entre 500 000 barils par jour et 1,7 mbj, ce qui complique les prévisions

de l'Opep. Ainsi, face à l'abondance de l'offre américaine, les observateurs estiment que des réajustements sont nécessaires pour donner plus de consistance à l'accord de l'Opep-non Opep. C'est en cas ce qu'il ressort des déclarations du ministre de l'Energie des Emirats arabes unis, Suheil al-Mazrouei, qui a indiqué mercredi dernier que l'Opep et ses partenaires cherchaient encore «la bonne décision pour les marchés».

Pour rappel, l'Opep et des pays non Opep avaient entériné fin 2016 un accord prévoyant de réduire la production quotidienne de 1,8 million de barils par jour (mbj) sur une période de six mois à partir du 1^{er} janvier, avec 1,2 mbj pour l'Opep et 600 000 bj pour les producteurs hors-Opep. En vue d'assurer la stabilité du marché, en réduisant les stocks de pétrole à leur niveau moyen des cinq dernières années, les deux parties avaient décidé en mai dernier de prolonger de neuf mois l'accord de réduction de la production en vigueur depuis janvier 2017.

L. N.

M.H.

Abdelmoumen Ould Kaddour :

«Sonatrach n'a pas quitté la Libye»

Le Président-directeur général du groupe Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, a affirmé que l'entreprise n'a pas quitté la Libye où elle détient encore des activités. S'exprimant au terme d'une visite de travail mardi à Hassi-Messaoud (900 km au sud d'Alger), M. Ould Kaddour a indiqué que «Sonatrach n'a pas quitté la Libye, malgré les circonstances sécuritaires que connaît ce pays

voisin». «On a toujours un appareil de forage sur place et nous voulons continuer à être en Libye», a déclaré le P-dg de Sonatrach lors d'un point de presse, en marge de sa visite de terrain. Le Groupe Sonatrach, qui dispose d'un portefeuille de plus d'une centaine de filiales exerçant à l'échelle nationale ainsi que dans différents pays, dont la Libye, s'engage à développer ses relations de partena-

riat, comme dans le cas de l'Organisation Ourhoud considéré comme un exemple d'une coopération réussie. «Ce projet est extrêmement important et démontre le type de relation que l'on peut avoir avec un partenaire», a-t-il souligné, ajoutant que «la relation entre les partenaires est quelque chose d'essentiel pour nous». «Chacun a un savoir-faire et si on peut marier les deux savoir-faire, de notre part et de la

part du partenaire, nous pouvons aller de l'avant, raison pour laquelle nous sommes en train de revoir la loi des hydrocarbures qui permettra d'attirer plus d'investisseurs», a noté M. Ould Kaddour. «Nous travaillons aussi actuellement sur la stratégie, et d'ici le début de l'année prochaine, nous aurons une vision globale, notamment sur les prévisions de l'entreprise et ses objectifs», a-t-il déclaré.

Créé par Sonatrach le 1^{er} juillet 1997, en association avec différents partenaires étrangers (Anadarko, Cepsa et Pertamina), le champ d'Ourhoud, dont la production a atteint un milliard de barils, de 2002 à ce jour, s'étend sur une superficie de 254,54 km² au niveau du bassin de Berkine (320 km au sud-est de Hassi-Messaoud), a-t-on fait savoir.

S. K.

LA QUESTION DU JOUR

Sotchi vs. Genève

Suite de la page une

Que feront les forces américaines présentes aux côtés des Kurdes au nord de la Syrie si ceux-ci sont attaqués par les Turcs ? Défendront-elles leurs alliés Kurdes en ripostant à leurs autres alliés que sont les Turcs, bien plus anciens que les premiers ? Difficile de le savoir avec certitude par avance, bien que l'hypothèse d'un affrontement entre deux membres d'une même alliance militaire soit une pure vue de l'esprit. Depuis le début de ce conflit, les alliances contractées par les Etats-Unis ont manqué de solidité comme de cohérence, à la différence de celles des Russes, que rien n'a pu fissurer, qui au contraire sont allées se consolidant. La présence militaire américaine a été conçue pour chasser Daech de Raqqa et ensuite pour peser sur le processus de Genève, basé quant à lui sur le primat du départ de Bachar Al Assad. Elle n'avait pas pour objet de défendre les forces à dominance kurde contre l'armée turque. Le plus probable donc est que les unités américaines laisseront faire les forces turques si celles-ci marchent sur Afrine. Les Américains ont déçu les Kurdes irakiens, il y a fort à parier qu'ils décevront également les Kurdes de Syrie. Il faut d'ailleurs que ces derniers ne se fassent pas trop d'illusions sur le soutien des Américains pour menacer les Turcs d'un embrassement de toute la région dans le cas où ils passent à l'action. Ils seraient plus modestes dans leurs mises en garde s'ils savaient pouvoir compter sur l'ami américain. Mais, dira-t-on, quel lien cela a-t-il avec le processus de Genève où les Kurdes ne sont pas partie prenante ? Cela a beaucoup à voir au contraire. Les forces américaines stationnées discrètement, sinon clandestinement, au nord de la Syrie s'y trouvent en premier lieu pour peser sur le processus de Genève. Elles ne serviraient à rien de tel si elles doivent s'effacer devant l'avancée des forces turques venues disperser les Kurdes.

Afin d'évaluer le marché informel

Mohamed Chérif Belmihoub appelle à des enquêtes sérieuses

« L'article relatif à l'impôt sur la fortune, qui a été rejeté par les députés, n'a pas été bien préparé, donnant à ces derniers un argument quant à la difficulté de le mettre en œuvre », a estimé, hier, le professeur en économie, Mohamed Chérif Belmihoub.

Par Thininene Khouchi

Lors de son passage à la Radio algérienne, le professeur en économie, Mohamed Chérif Belmihoub, a expliqué la cause du rejet de l'article relatif à l'impôt sur la fortune par les députés, soulignant que « cet article n'a pas été bien préparé, donnant ainsi aux députés un argument quant à la difficulté de le mettre en œuvre ». En effet, il y a quelques jours, les députés algériens ont voté pour la suppression de l'article 33 du PLF 2018, portant sur l'imposition de la fortune. Selon leurs arguments, les modalités d'application de cet impôt ne sont pas assez suffisantes et claires. Selon lui, son retrait a été plutôt justifié par plusieurs raisons dont la principale est l'impossibilité dans l'état actuel d'archaïsme du système fiscal en place, d'établir son assiette et d'organiser son recouvrement sans introduire une inégalité de traitement des citoyens devant l'impôt en raison de la défaillance des systèmes d'information et des bases de calcul, définition de la fortune et de son évaluation comptable. Mais le problème reste posé, dit-il. L'économiste affirme que si chaque fois qu'un impôt était proposé, puis retiré pour cause de difficultés de son assiette ou



de son recouvrement, l'État perdrait de sa crédibilité. Le plus important donc est de moderniser une bonne fois pour toutes l'administration fiscale pour la rendre capable d'asseoir un impôt s'il est devenu nécessaire

et opportun de le lever. Donc, la réforme du système fiscal et de l'administration fiscale devient une priorité et même une urgence si l'on veut qu'à l'avenir ce problème de difficulté d'asseoir un impôt ne soit pas un motif

pour ne pas introduire ou modifier un impôt ou une taxe. Revenant à l'administration fiscale, jugée archaïque dans son fonctionnement et ses bases de données, l'économiste considère que sa réorganisation restant

argument tributaire de celle de l'administration générale, en tant qu'ossature de l'Etat, demanderait à être réformée dans son ensemble. A propos des recettes engrangées par cette administration, dont 42% proviennent des ponctions sur les revenus, à raison de 34% sur les salaires (IRG) et 8% sur les bénéfices des sociétés (IBS), il observe qu'il s'agit là d'une situation anormale, d'autant que, relève-t-il, les impôts sur l'activité rapportent moins. Commentant d'autre part, la place que continue d'occuper l'informel dans l'économie, Belmihoub estime que seules des enquêtes « géantes, empiriques et sérieuses », menées sur le terrain, sont à même de l'évaluer précisément. Quand, déclare-t-il, le gouvernement ne contrôle que quelques segments de l'économie et que les autres sphères échappent totalement à son contrôle, ces dernières ont tendance à s'élargir de plus en plus. Pour réussir la lutte contre la corruption et cette économie parallèle, Belmihoub appelle à s'inspirer des expériences entreprises à ce titre dans des pays d'Amérique latine. T. K.

Tourisme saharien

650 visiteurs accueillis à Illizi depuis le début de la nouvelle saison touristique

Pas moins de 670 touristes, de 22 nationalités étrangères, ont été accueillis dans la wilaya d'Illizi depuis le début de la saison du tourisme saharien (octobre), a-t-on appris hier de la Direction locale du tourisme et de l'artisanat (DTA). La région du Tassili N'Ajjer, qui connaît une impulsion du tourisme, a accueilli également durant la même période 3 600 touristes nationaux de différentes régions du pays, a précisé la DTA, Samir Philippon. Ce flux de touristes pour cette

saison a été « appréciable », comparativement à la même période de la saison écoulée où l'on avait enregistré l'entrée de 172 touristes étrangers et moins de 500 nationaux, a-t-il relevé. Selon le même responsable, cette amélioration est le fruit des réformes préconisées par le ministère de tutelle visant la relance des activités touristiques dans la région, une des destinations très prisées, notamment en matière de facilitation d'établissement de visas, ne dépassant pas les 48

heures, en plus de la réduction de 50% des frais de transport aérien. Dans le cadre des préparatifs des fêtes de fin d'année, les responsables des agences touristiques entendent organiser des vols « charter » à destination de Djanet, la perle du Tassili, en émettant le souhait d'accroître le nombre de sièges du transport aérien à la satisfaction des touristes nationaux, surtout pour cette période de pic des activités touristiques dans la région. Le secteur du tourisme dans la

wilaya d'Illizi s'attelle à l'élaboration, en coordination avec les partenaires et autres acteurs, notamment les associations actives dans les domaines de la culture et du tourisme, d'un programme varié comportant des randonnées touristiques aux différents sites touristiques du Tassili et l'organisation de galas en plein air. La ville de Djanet devra accueillir à la fin de l'année plus de 1 000 touristes nationaux et étrangers venant passer les fêtes de fin d'année. May T.

Touggourt

L'économie de l'eau dans l'irrigation agricole au centre d'une journée de sensibilisation

L'économie de l'eau dans l'irrigation agricole est le thème d'une journée d'information et de sensibilisation qui s'est tenue hier à Touggourt, ciblant les agriculteurs de la région d'Oued-Righ. Organisée par l'Agence du bassin hydrographique Sahara (ABHS) et l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de Sidi-Mahdi, la rencontre visait à sensibiliser les agriculteurs sur l'utilisation rationnelle de la res-

source hydrique dans leurs activités, et sur l'éventualité de recours aux ressources en eau non conventionnelles, notamment la réutilisation des eaux usées épurées aux fins d'irrigation. Elle offre aussi un espace pour l'échange de connaissances et la présentation d'expériences pratiques sur les procédés modernes d'irrigation des palmeraies, en plus d'une visite d'exploration à la station pilote de phyto-épuración des

eaux de Témacine (wilaya déléguée de Touggourt). Les axes retenus dans le cadre de cette journée se sont articulés autour de l'agriculture dans les grands périmètres irrigués (état actuel de celui d'Oued-Righ), les techniques modernes d'irrigation pour une économie d'eau, la gestion participative des ressources en eau, la réutilisation des eaux traitées des palmeraies d'Oued-Righ dans l'irrigation. Animée par

des cadres de l'ABHS, de l'INRA (Sidi-Mahdi), de l'Institut technique de développement de l'agronomie saharienne (ITDAS) de Djamaâ (El-Oued), et du Centre de formation et de vulgarisation agricole de Touggourt, cette journée d'information et de sensibilisation a été organisée en collaboration avec les structures des secteurs des ressources en eau et de l'agriculture, selon les organisateurs. Mahi Y.

Bulletin météorologique spécial (BMS)

Des pluies sous forme d'averses orageuses sur le centre et l'ouest du pays

DES PLUIES parfois sous forme d'averses orageuses ou de grêle affecteront jusqu'à vendredi les wilayas de l'ouest et du centre du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) de l'Office national de météorologie. Les wilayas concernées sont : Tiemcen, Ain Témouchent, Oran, Mostaganem, Chlef, Tipaza, Alger, Boumerdès et Tizi Ouzou. Les cumuls estimés atteindront ou dépasseront localement 50 mm durant la validité de ce BMS qui expirera à 21h00. Le même BMS annonce également que des pluies parfois sous forme d'averses orageuses ou de grêle affecteront, à partir de jeudi à 6h00, les wilayas de Sidi Bel-Abbès, Mascara, Relizane, Tissemsilt, Ain Defla et Médéa. Les cumuls estimés atteindront localement 30 mm durant la validité de ce BMS qui expirera à 21h00. L. O.

Pétrole

Le Brent à 63 dollars à la veille de la réunion de l'Opep

■ Les prix du pétrole restaient en baisse hier en cours d'échanges européens, la prudence demeurant de mise à la veille d'une réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep).

Par Salem K.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier valait 63,05 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 56 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance cédait 47 cents à 57,52 dollars. Les ministres représentant les pays membres de l'Opep ont commencé mardi



PHOTO: P. R.

à arriver à Vienne, afin d'assister jeudi à une réunion semestrielle de l'Organisation ainsi qu'à une autre réunion, avec ses pays partenaires dont la Russie, afin de décider d'une éventuelle prolongation d'un accord qui court

actuellement jusqu'à mars 2018 et décidé fin 2016 pour limiter l'offre mondiale d'or noir et tenter de regonfler les cours. L'Opep et ses partenaires cherchent encore «la bonne décision pour les Marchés», a affirmé mercredi le

ministre de l'Energie des Emirats arabes unis, Suheil al-Mazrouei. «La réunion tant attendue de jeudi était vue comme une formalité pour la prolongation de l'accord de limitation de l'offre jusqu'à fin 2018 (...) mais la trame

narrative ne suit pas le scénario établi et le décor est planté pour des discussions plus difficiles qu'attendu», après les premières déclarations de ministres, a commenté Stephen Brennock, analyste chez PVM. «La reprise des prix du pétrole mais aussi le difficile rééquilibrage du marché sont à la merci d'une décision décevante de l'Opep», a prévenu l'analyste. En quête d'indices sur l'état de l'offre et de la demande d'or noir aux Etats-Unis, qui ne sont pas tenus par l'accord de limitation de production, les investisseurs décortiqueront mercredi le rapport hebdomadaire du département américain de l'Energie (DoE) sur l'état des réserves du pays. Selon la prévision médiane des analystes sondés par Bloomberg, les réserves de brut devraient avoir baissé de 2,95 millions de barils lors de la semaine achevée le 24 novembre, tandis que les stocks d'essence devraient s'être étoffés de 1,02 million de barils et ceux de produits distillés de 700 000 barils.

S. K./APS

CNEP-Banque

Près de 820 milliards de crédits pour l'accompagnement de l'investissement

La CNEP-Banque (Caisse nationale d'épargne et de prévoyance-Banque) a consacré une enveloppe de près de 820 milliards de dinars aux crédits destinés au soutien et à l'accompagnement de l'investissement dans divers domaines d'activités, a-t-on appris mardi à Boumerdès du secrétaire général de cette caisse. Un taux de 50% de ce montant a été destiné au financement d'investissements productifs, industriels et économiques divers, alors que le reste a été réparti sur d'autres secteurs dont l'énergie et le logement notamment, a indiqué Athmani Rachid à l'ouverture d'une journée d'information sur les crédits destinés aux investisseurs et promoteurs immobiliers, abritée par la wilaya.

Ce montant, dégagé sur une enveloppe financière de près de 1 300 milliards DA, a servi au financement de centaines de projets d'investissement en 2017, a-t-il ajouté, signalant la poursuite de l'opération à ce jour. Le SG de la CNEP-Banque a signalé en outre, une dotation supplémentaire de 48 milliards DA (à raison de un milliard DA pour chaque wilaya du pays) affectée par l'Etat au financement de petites entreprises par le biais d'El Djazair Istithmar (société de capital-investissement d'Algérie) créée depuis six années, dans le cadre d'un partenariat entre la CNEP-Banque et la BADR-Banque. Nacéra Ibarissane, chargée des relations générales auprès de la CNEP-Banque, a fait

état, dans une déclaration à l'APS en marge de la rencontre, des préparatifs en cours en vue du lancement de deux nouvelles formules en matière de crédit et de financement. Il s'agit de la formule Pro-santé (financement des professionnels de la santé), qui est une nouvelle formule de crédit, prévue au lancement durant le 3e trimestre 2018 au profit des professionnels de la santé. Ce nouveau service, a-t-elle expliqué, ouvre la perspective au financement de la réalisation d'usines, d'entreprises et d'ateliers de travail, en assurant aux promoteurs de ces projets les crédits nécessaires pour ce faire, voire même pour leur équipement et gestion, a-t-elle ajouté. Quant à la 2^e formule de crédit pro-

grammée, elle est intitulée «Jjara Tamlikia», qui est un crédit islamique (à 0% d'intérêts) destiné aux salariés, dont le revenu mensuel est égal ou supérieur à 30 000 DA, et aux professions libérales, dont le revenu mensuel est d'au moins 50 000 DA. Il s'agit-là d'une formule alternative au financement conventionnel, adaptée à la loi islamique, au titre duquel la banque acquiert le logement et le loue au client, pour une durée déterminée, à l'issue de laquelle elle lui cède le logement. L'opportunité a donné lieu à l'animation de nombreuses communications, axées notamment sur les prestations et services assurés par la CNEP Banque.

Ali T.

Salon international des travaux publics

Plus de 300 exposants à la 15^e édition

La 15^e édition du Salon international des travaux publics (SITP) a ouvert ses portes mardi au Palais des expositions (Pins maritimes) à Alger, avec la participation de 300 exposants, dont 104 étrangers issus de 12 pays européens et asiatiques pour prendre part à cette manifestation qui se poursuivra jusqu'au 2 décembre prochain. Il s'agit de la Chine, invitée d'honneur, présente à travers 17 entreprises actives dans les secteurs des travaux publics et des grandes œuvres d'art, outre l'Italie représentée par 30 exposants, la France (19 exposants), l'Allemagne (15 exposants), le Portugal (11 exposants), la Turquie (5 exposants) et la Pologne (2 exposants), auxquels s'ajoutent des représentants venus d'Iran, d'Inde, du Danemark, de la Belgique, des

Pays-Bas et d'Espagne. Les grandes entreprises algériennes publiques et privées sont également présentes à ce salon professionnel, notamment le groupe Cosider, le groupe ETRHB, l'Entreprise publique de matériels des travaux publics et des entreprises de réalisation de structures en préfabriqué. S'exprimant à l'ouverture de cette 15^e édition qui a pour thème «Des réalisations, des projets et des défis», le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, a indiqué que cette manifestation économique se tient alors que le gouvernement s'emploie à mettre en œuvre le programme du président de la République dans ses volets ayant trait principalement à la consolidation des acquis socio-économiques réalisés au titre des différents plans de développement et

le recours à des alternatives permettant de diversifier les sources de financement de l'économie nationale et réduire la dépendance totale aux hydrocarbures. Lors de sa visite aux différents stands du SITP, le ministre a affirmé que le secteur des travaux publics et des transports était le principal moteur du développement économique et de l'amélioration des taux de croissance, et par conséquent il est appelé plus que jamais, a-t-il dit, à valoriser les infrastructures stratégiques réalisées, notamment les différentes extensions d'aéroports, ports commerciaux et de pêche, autoroutes, installations ferroviaires au niveau des Hauts-Plateaux, l'extension des routes au Sud et au niveau des frontières, la réalisation des lignes de métro et de tramway ainsi que le téléphérique. Pour M. Zaalane, l'import-

tance de cette manifestation réside dans le fait qu'elle soit un terrain propice à l'échange d'expertise et expérience, à l'établissement de relations de coopération entre les différents opérateurs nationaux et étrangers à la faveur du climat d'affaires propice et des différentes mesures incitatives, facilitations et exonérations prévues par les textes législatifs régissant l'investissement en Algérie, qui sont, a-t-il déclaré, parmi les raisons qui ont amené plusieurs opérateurs à prendre part à cette édition du SITP. «L'importante participation des partenaires étrangers à ce salon témoigne de l'attractivité du marché algérien», a souligné le ministre. «Nous nous attachons aujourd'hui à favoriser l'émergence et la structuration d'un réseau d'opérateurs spécialisés dans l'entretien et la maintenance des

infrastructures, maîtrisant la technologie et le savoir-faire», a insisté M. Zaalane. Répondant à des questions de journalistes sur l'état de l'autoroute Est-Ouest et le tarif devant être appliqué pour les péages, M. Zaalane a fait savoir que l'autoroute faisait l'objet d'une large opération de maintenance et d'aménagement pour répondre aux aspirations de ses usagers, tout en assurant des services de qualité au niveau des aires de repos. S'agissant des tarifs appliqués au niveau des péages de l'autoroute Est-Ouest, le premier responsable du secteur des travaux publics et des transports a affirmé qu'ils seraient fixés en fonction du pouvoir d'achat du citoyen, soulignant que les recettes de ces péages seront exclusivement destinées à la maintenance de cette infrastructure.

Kamel L.

Laghouat

Plus de 3 milliards DA pour la viabilisation des lotissements urbains

■ Une enveloppe de plus de trois milliards DA a été dégagée cette année pour le raccordement aux réseaux divers des lotissements urbains délimités à travers les communes de la wilaya de Laghouat, a-t-on appris des services de la wilaya.

Par Hafid C.

Ce programme consiste en le raccordement de 305 lotissements, totalisant 14 200 lots de terrain, à travers les différentes communes de la wilaya aux réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et du gaz naturel.

De ce financement, un montant de 1,75 milliard DA a été puisé du fonds des collectivités locales pour le raccordement de 184 lotissements aux réseaux précités dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens.

Les procédures réglementaires seront prises pour l'annonce et l'octroi des marchés afin de lancer, à la fin de l'année en cours au plus tard, les travaux

de réalisation de ces opérations. Un programme de 15 830 lots de terrain est en cours d'attribution dans la wilaya de Laghouat qui enregistre une forte demande sur cette formule de construction, a-t-on relevé à la wilaya.

H. C.



Souk Ahras

Placement de plus de 5 100 demandeurs d'emploi depuis janvier

Un total de 5 116 demandeurs d'emploi dans la wilaya de Souk Ahras, a été placé dans des entreprises économiques, depuis début 2017, dans le cadre des dispositifs gérés par l'agence de wilaya de l'emploi (Awem), a indiqué mardi le directeur de cette agence, Abderrezak Mazouz.

S'exprimant lors d'une journée «portes ouvertes» sur les dispositifs d'emploi, organisée en faveur des médias, le même responsable a précisé que ces placements concernent 2 287 emplois dans le cadre du système dit «classique» dont 1 448 pour le secteur public et 814 pour celui privé en plus de 25 autres relevant des entreprises étrangères.

Ces placements (2 287) sont répartis sur plusieurs secteurs dont 551 postes créés par le secteur de l'industrie, construction et travaux publics(603), l'agriculture(550) générés par la société de génie-rural et les services (583), selon le même responsable.

Pas moins de 2 829 autres demandeurs

d'emploi ont également bénéficié de postes de travail durant la même période dont 273 emplois, créés au titre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et 269 autres dans le cadre des contrats de travail aidés(CTA), a-t-il ajouté.

Ces résultats ont été obtenus à la faveur de l'ensemble des sorties et visites sur le terrain à destination des entreprises économiques, à savoir l'organisation de 545 visites vers 3 000 établissements, a-t-il fait remarquer. Ces visites, selon la même source, ont permis l'enregistrement de 1 852 postes d'emploi au titre du système classique, 83 offres du DAIP et 41 autres dans le cadre des CTA.

Le directeur de l'antenne locale de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) Hachemi Ben Achour, a affirmé de son côté que depuis début janvier 2017, 55 micro-entreprises contribuant à la création de 128 postes de travail permanents ont été recensés à l'échelle locale, notant que 50 %

de ce nombre global d'entreprises ont été créées par des diplômés des instituts et centres de la formation professionnelle, 23 % par des diplômés universitaires et le reste par des jeunes sans qualification.

L'antenne locale de la caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) a participé également dans la relance du secteur de l'agriculture durant ces deux dernières années où 40 % des projets financés, ont été créés par ce secteur, toutes activités confondues à l'instar de la filière laitière, celle ovine et céréalière, a fait remarquer dans ce même contexte le directeur local de cette caisse.

Initiée par divers dispositifs d'aide à l'emploi en l'occurrence l'Anem, la Cnac et l'Ansej. Les différentes mesures, procédures et programmes mis en place pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour la création des micro-entreprises et le placement dans des entreprises économiques ont été mis en exergue à cette occasion.

Ghani Y.

Tizi-Ouzou

Des peines de quatre et sept ans de prison ferme contre des trafiquants d'armes

Le tribunal criminel près la cour de Tizi-Ouzou a condamné mardi à des peines de quatre et sept ans de prison ferme deux individus reconnus coupables de trafic d'armes.

Ch. El Ouerdi originaire de Khenchela et K. Hamza de Tizi-Ouzou ont été jugés dans le cadre d'une affaire d'«association de malfaiteurs en vue de commettre un crime et vente d'armes de cinquième catégorie sans autorisation».

Selon l'arrêt de renvoi de cette affaire, Ch. El Ouerdi achetait des fusils de chasse de fabrication étrangère, introduits clandestinement en Algérie, en vue de les revendre sur le territoire national. K. Hamza était chargé, quant à lui, de la vente de ces armes dans la wilaya de Tizi-

Ouzou.

La mise hors d'état de nuire et de ce groupe de trafiquants d'armes a eu lieu grâce à l'exploitation d'informations parvenues à la police qui a tendu le 24 avril dernier une souricière à Berkouka (Maatkas, Tizi-Ouzou) qui a permis l'arrestation de K. Hamza et la récupération de trois fusils de chasse neufs, cachés entre les sièges arrières et le coffre d'un véhicule loué par ce dernier.

La collaboration de K. Hamza avec la police, en donnant rendez-vous à son complice dans la wilaya de Tébessa pour une vente d'armes, s'est soldée par l'arrestation, le 27 du même mois d'avril dernier, de Ch. El Ouerdi qui était arrivé au lieu de la rencontre convenu, à bord d'un

véhicule appartenant à une tierce personne, et où étaient soigneusement cachés 5 fusils de chasse, encore dans leur emballage, de la même marque que ceux saisis à Tizi-Ouzou et qui étaient soigneusement dissimulés dans une cachette aménagée entre les sièges arrières et le coffre de la voiture.

Lors du procès, K. Hamza a reconnu son erreur et demandé la clémence de la justice et de prendre en considération le fait qu'il a collaboré avec la police. Ch. El Ouerdi qui était déjà condamné dans trois autres affaires de transport et vente d'armes (fusils de chasse) sans autorisation en 2004, 2012 et 2014, a nié en bloc les faits retenus contre lui.

Le procureur général a requis

la peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende de 10 millions de DA contre Ch. El Ouerdi et 12 ans de réclusion criminelle assortie d'une amende de 3 millions de DA contre K. Hamza.

Après délibération, K. Hamza qui a bénéficié de circonstances atténuantes a été condamné à 4 ans de prison ferme et 2 millions de DA d'amende et Ch. El Ouerdi à 7 ans de prison ferme et 2 millions de DA d'amende, le tribunal ayant refusé de lui accorder des circonstances atténuantes.

Deux autres personnes originaires de Khenchela, jugées dans le cadre de cette affaire pour le même chef d'accusations, ont été acquittées.

K. L.

Oran 130 sourds-muets en formation en langage des signes

QUELQUE 130 sourds-muets du pays et de l'étranger bénéficient d'une formation en langage des signes, qui se poursuit mardi à Oran, a-t-on appris auprès de la direction de l'action sociale.

Cette formation initiée par la Fédération nationale des sourds algériens est destinée à toutes les fédérations de wilayas du pays de cette catégorie de personnes aux besoins spécifiques, de Tunisie, du Maroc, de Libye et de Mauritanie, a indiqué le responsable du service solidarité à la DAS.

Cette rencontre de formation, lancée lundi, vise à promouvoir le langage des signes chez les sourds-muets et son apprentissage par un encadrement d'experts en vue d'acquies de nouvelles techniques de communication avec différentes couches sociales, a déclaré Nassima Tabet.

Cette initiative permet l'apprentissage du langage des signes pour aider cette frange de communiquer avec le monde extérieur.

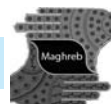
La rencontre enregistre la présence de trois filles d'Algérie, huit de Tunisie et une du Maroc, a indiqué le vice-président de la Fédération nationale des sourds algériens.

A cette occasion, deux ateliers sont prévus, le premier axé sur les signes et le deuxième pour une conférence au profit des présidents de fédérations de wilayas des sourds-muets et leurs secrétaires généraux sur le mode de gestion de ces organisations, a ajouté Kacha Ayache.

Il a noté que cette formation intervient après la rencontre tenue en mai dernier à Biskra et sera généralisée à d'autres wilayas du pays.

La rencontre de formation qui se poursuit jusqu'au 3 décembre prochain à Oran est organisée en collaboration avec la wilaya d'Oran et la Fédération internationale des sourds et sera ponctuée par la remise de diplômes aux formés.

Lyes D.



Manifestations du Rif marocain

Amnesty International appelle à la libération «immédiate et sans conditions» des détenus



■ L'organisation des droits de l'Homme, Amnesty International (AI), a appelé les autorités marocaines à libérer «immédiatement et sans conditions» les centaines de manifestants, activistes et journalistes, détenus lors des manifestations du Rif ces derniers mois.

Par Moncef D.

«**L**es autorités marocaines doivent libérer immédiatement et sans condition Nasser Zefzafi, le leader du mouvement de protestation, ainsi que le journaliste Hamid El Mahdaoui et tous les autres détenus dans le cadre des manifestations du Rif et pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains», a déclaré AI mardi dans un communiqué.

L'ONG souligne que la répression contre ceux qui ont manifesté pacifiquement ou qui ont couvert des manifestations en ligne ces derniers mois a été «implacable». Elle affirme que les centaines de manifestants arrêtés par les forces de sécurité marocaines, y compris des enfants et des journalistes, sont «des prisonniers d'opinion». Au moins 410 personnes sont actuellement détenues et beaucoup ont déjà été condamnés à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à

20 ans, tandis que d'autres, dont des mineurs, sont restés jusqu'à six mois en détention provisoire, rapporte AI. L'ONG déplore le maintien du leader du mouvement de protestation, Nasser Zefzafi, en isolement pendant 176 jours. Le journaliste Hamid El Mahdaoui a subi le même isolement pendant plusieurs semaines. La directrice de la recherche en Afrique du Nord à Amnesty, Heba Morayef, a relevé que le tribunal de Casablanca a refusé la libération sous caution de 50 des 54 accusés dans les procès du Rif. Elle souligne que Nasser Zefzafi et cinquante-trois autres personnes détenus dans le cadre du mouvement de protestation du Rif marocain, sont jugés actuellement pour des accusations «incompatibles» avec les obligations du Maroc en matière de droits de l'homme. «Les personnes accusées d'infractions à la sécurité de l'Etat pourraient, si elles étaient condamnées, faire face à 20 ans de prison. Certaines sont même accusées de tentative de meurtre et risquent d'être condamnées à perpétuité», a averti Heba Morayef. Les manifestations du Rif marocain, transformé en mouvement Hirak, ont commencé il y a un peu plus d'un an après qu'un poissonnier, Mouhcine Fikri, ait été tué par un camion à ordures alors qu'il essayait de récupérer son poisson confisqué par la police. **M. D./APS**

Sahara occidental

Des activistes européens dénoncent les violations par le Maroc des droits de l'Homme

Les violations des droits de l'Homme commises par le Maroc au Sahara occidental sont nombreuses et quotidiennes, ont soutenu mardi à Bruxelles les participants à une rencontre sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires occupés, dénonçant les multiples atteintes dont sont victimes les Sahraouis, notamment la torture, le transfert de population et les procès inéquitables. Lors de cette rencontre organisée au Parlement européen, l'eurodéputée Paloma Lopez a déploré «la persistance de la violation des droits de l'Homme» au Sahara occidental occupé, et «l'utilisation excessive de la violence contre les prisonniers politiques sahraouis». Présente à la rencontre, Me Ingrid Metton, l'avocate française de l'un des prisonniers du groupe de Gdeim Izik, a affirmé que ces derniers ont subi de nombreuses violations depuis leur arrestation, parmi lesquelles des arrestations et détentions arbitraires, tortures et mauvais traitements, violations du droit à un procès équitable par la justice militaire et notamment leur condamnation sur la seule base d'aveux obtenus sous la torture. Selon cette avocate, les règles du procès équitable et de l'exercice des droits de la défense ont été bafoués dans le procès de Gdeim Izik, citant à ce titre, les interrogatoires des accusés ayant permis d'obtenir des aveux sous la torture, la présentation de nouveaux éléments de preuves et de témoins, jamais soumis à la défense, et inexistantes lors du procès devant le tribunal militaire. Elle a cité également les nombreuses violations du droit international humanitaire applicable en raison de l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc et son expulsion violente avec M^r Olfa Ouled, alors qu'elles étaient dans l'exercice

de leurs fonctions au sein de la Cour. De son côté, l'activiste portugaise des droits humains, Isabel Lourenço a dénoncé les violations commises pendant le procès des prisonniers politiques sahraouis. Dans les conclusions de son rapport, présenté lors de cette rencontre, Isabel Lourenço a souligné les violations des règles internationales pour un procès équitable établies par la Déclaration universelle des droits de l'homme dans la 4^e Convention de Genève, pourtant inscrites également dans la Constitution et la loi marocaines. «Ce procès n'a en aucune manière corrigé ou répondu aux insuffisances relevées par la Cour suprême dans la décision du 27 juillet 2016 renvoyant l'affaire à la cour d'appel», a-t-elle regretté, soutenant que ce procès est «hautement politique» puisque les accusés ont été arrêtés en raison de leurs engagements pour la défense des droits humains au Sahara occidental et pour leur lutte en faveur de l'autodétermination. Membre de la Fondation Sahara occidental, Isabel Lourenço a assisté au procès qui a démarré le 26 décembre 2016 et qui s'est terminé en juillet 2017 à la Cour d'appel de Rabat-Salé. Elle était aussi observatrice internationale au procès militaire de 2013. L'activiste Isabel Lourenço a fait remarquer, en outre, que le procès politique qui a abouti à la condamnation des prisonniers sahraouis «n'a pu mettre en évidence aucune preuve de crime commis ou de violence». «Les seules preuves sont des documents signés sous la torture et des témoins qui ont participé à la torture des prisonniers», a-t-elle ajouté, soulignant l'inexistence dans le processus de l'identité et les circonstances des victimes décédées, l'absence d'autopsies médico-légales qui déterminent la cause de

la mort, le lieu, le temps et les circonstances, ainsi que l'absence d'analyse des armes blanches, prétendument trouvées sur les lieux. «Il n'existe pas l'ombre d'un doute sur les nombreuses violations des droits de l'homme commises contre le peuple sahraoui vivant sous l'occupation» marocaine, a-t-elle ajouté, affirmant que «le Maroc enlève, torture, tue et incarcère les Sahraouis». Elle a affirmé, par ailleurs, que l'expertise du contre-expert médico-légal soutient la plainte de torture des prisonniers sahraouis du groupe Gdeim Izik et que des traces de torture ont été décelées. Par ailleurs, les examens médicaux qui avaient été pratiqués par des médecins légistes marocains étaient loin d'être conformes aux normes internationales, selon Ana Flores Dominguez, une des experts légistes chargés par la défense des prisonniers sahraouis de réaliser une contre expertise. «Les experts nommés par la Cour d'appel avaient reçu pour mandat de réaliser les expertises en conformité avec les exigences du protocole d'Istanbul. Pourtant, aucun d'eux n'a été formé au dit protocole», est-il souligné dans un rapport des experts. Le rapport souligne que les circonstances dans lesquelles les expertises ont été réalisées, «ne sont absolument pas conformes» aux standards d'enquête détaillés par le Protocole d'Istanbul et les médecins légistes désignés ne présentent pas les garanties d'indépendance professionnelle et d'impartialité requises. Aussi, dans leur rapport, les experts relèvent que «les expertises ont été réalisées plus de six ans après les faits, un délai très lourd de conséquence qui laisse aux séquelles physiques et parfois même psychologiques le temps de s'estomper, voire même de disparaître». **Majda C.**

Tunisie

Un terroriste armé abattu sur les hauteurs de Kasserine

«UN TERRORISTE armé» a été abattu sur des unités de l'armée tunisienne dans un échange de tirs dans les hauteurs de Kasserine, au centre-ouest du pays, a annoncé mardi soir le colonel Belhassen Oueslati, porte-parole du ministère tunisien de la Défense. Selon le porte-parole, intervenu brièvement sur la radio privée Mosaïque FM, le terroriste tué était parmi un groupe armé retranché dans ces hauteurs. Une large opération de ratissage a été déclenchée à la traque des autres éléments armés. Des mouvements suspects ont été détectés plus tôt dans la journée dans ces hauteurs ce qui a mené à une confrontation avec ce groupe d'extrémistes, a révélé le porte-parole du ministère tunisien de la Défense sans pour autant donner plus de détails. **Lamine G.**

Assassinat de l'ambassadeur américain en Libye

Abou Khattala acquitté

Le Libyen Abou Khattala, jugé depuis le 2 octobre à Washington pour une attaque ayant tué l'ambassadeur des Etats-Unis en 2012 à Benghazi, a été acquitté mardi des principales accusations à son encontre, mais condamné pour

«terrorisme». M. Khattala, dont la peine sera prononcée ultérieurement, a notamment été reconnu innocent des actions qui ont causé la mort dans ce port libyen de l'ambassadeur John Christopher Stevens, d'un employé du département d'Etat

et deux anciens membres des Navy Seals. Il a été reconnu coupable de quatre chefs d'accusation : association à but terroriste, soutien au terrorisme, destruction malveillante de biens immobiliers et mise en danger d'autrui et port et utilisa-

tion d'une arme semi-automatique. Il a été acquitté des 14 autres chefs d'accusation, parmi lesquels certains lui faisaient encourir la prison à perpétuité. **R. M.**

IVAL Industrie

Iveco Daily «MIB» déjà disponible

Page animée par Ali Zidane

L'usine Iveco, située à Ouled Haddadj, dans la wilaya de Boumerdes, vient d'entrer en production. Selon un communiqué parvenu à notre rédaction par Ival Industrie, les camions de petit tonnage, l'Iveco Daily sont d'ores et déjà disponibles.

Selon le même communiqué, l'usine de montage de véhicules IVECO de Ouled Haddadj s'étale sur une superficie de 3 000 m². Elle comprend un atelier de montage de 1 500 m² et une surface ouverte de 1 500 m² destinée à la réception et au stockage des intrants de production. Cette

unité pilote (en attendant la réception de l'usine de montage à Bouira) est dédiée à la production du véhicule utilitaire de type DAILY – IVECO d'un poids total à charge allant de 3,5 à 7 tonnes.

Avec une capacité de production permettant d'atteindre des volumes de l'ordre de 3 véhicules/jour (soit 650 à 700 véhicules/an), cette usine se compose d'une ligne d'assemblage comprenant 17 postes de travail. L'unité de production IVECO de Ouled Haddadj offre déjà une centaine de postes de travail (agents et cadres, dans les activités de préparation, de montage, de contrôle qualité ainsi que les personnels chargés de la gestion

technique (méthode – logistique...) et administrative (personnel – finances et administration).

L'opération de montage s'articule autour d'un cadre châssis sur lequel sont montés :

Les organes mécaniques : moteur – boîte de vitesses – pont et essieu...

Les équipements électriques, pneumatiques et hydrauliques

La cabine ainsi que l'ensemble des fonctionnalités du véhicule

A ces opérations de montage s'ajoutent les opérations de préparation de l'essieu, du moteur et de l'accouplement moteur et boîte de vitesses. Ainsi que les



Production Algérienne

Ph. > Ali Zidane/ A.

Kia Al Djazaïr

Livraison de la première Picanto «MIB»

Kia Al Djazaïr, filiale de Global Group, concrétise les premières livraisons de la nouvelle Kia Picanto GT Line, montée et commercialisée en Algérie. Cet événement, qui a lieu mardi, est une occasion pour présenter la nouvelle Kia Picanto. Issue de l'usine Gloviz, sise à Batna, la nouvelle Kia Picanto a rejoint le réseau de la branche commerciale Kia Al Djazaïr, qui propose

trois niveaux de finitions avec différentes transmissions, disponibles à la commande à partir de 1 890 000 DZD TTC avec un délai de livraison de 45 jours. La nouvelle Picanto s'équipe d'un moteur essence 1.2 L de 84ch à 6000tr/min qui lui assure une faible consommation et une conduite souple. Ce nouveau design permet d'obtenir une habitabilité généreuse avec l'un des plus grands coffres de sa catégorie avec un volume de 255 litres et bénéficie d'une modularité sans pareil avec sa banquette arrière fractionnable 60/40 et rabattable d'un seul geste. Dotée d'un écran tactile 7" avec système de téléphonie mains libres Bluetooth, avec reconnaissance vocale, caméra de recul, toit ouvrant électrique, régulateur / limiteur de vitesse... est bien d'autres équipements qui font d'elle une des citadines les plus équipées de son seg-

ment. Grâce à une technologie de pointe et un design intérieur moderne et intelligent, ce nouveau modèle offre aux conducteurs une expérience confortable, sûre et ludique. Innovante, moderne et séduisante, la nouvelle Kia Picanto affirme son caractère. La sortie de ce dernier

Industrie automobile

Plusieurs entreprises chinoises intéressées d'investir en Algérie



Plusieurs entreprises chinoises activant dans divers secteurs notamment l'industrie automobile et des technologies de l'information et de la communication, ont exprimé leur sou-

hait d'investir en Algérie, a déclaré samedi à Pékin l'ambassadeur d'Algérie en Chine, Ahcène Boukhelfa.

«De nombreuses entreprises chinoises activant dans divers domaines économiques ont exprimé l'intérêt d'investir en Algérie à travers des projets de réalisation de capacités de production notamment dans l'industrie automobile, la fabrication de véhicules légers et lourds ainsi que des bus», a indiqué M. Boukhelfa à une délégation de la presse nationale en visite en Chine dans le cadre d'un accord de partenariat entre Algérie Télécom et l'entreprise chinoise spécialisée dans les télécoms Huawei. Le diplomate algérien a relevé, dans ce contexte, que plus de 1 000 entreprises chinoises sont déjà installées en Algérie.

Le P-DG de Peugeot Algérie

Nommé directeur de zone pour la région Maghreb

Le Président-directeur général de Peugeot Algérie, Yves Peyrot des Gachons est nommé directeur de zone pour la région Maghreb (MGH). Cette nouvelle nomination prend effet à partir du 1^{er} décembre prochain, selon un communiqué de Peugeot Algérie transmis à notre rédaction. Le nouveau patron de la zone MGH aura en charge l'animation des marques du groupe PSA pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Yves Peyrot des Gachons, poursuit le communiqué, conti-

nuera cependant à assurer sa fonction de Président-directeur général de Peugeot Algérie qu'il occupe depuis août 2015. Il est utile de préciser que le groupe PSA a signé avec le gouvernement algérien un protocole d'accord portant sur la réalisation d'une usine d'assemblage automobile à Oran. Le groupe PSA en partenariat avec trois opérateurs algériens produira, en 2018, des Peugeot 301 et des C-Elysée avant de passer à une autre étape dès 2019.

INFINITI

Premières photos du SUV QX50

Le SUV familial premium Infiniti a choisi le L.A. Autoshow 2017 de Los Angeles pour afficher une silhouette inédite à l'image de la technologie de son moteur. Découverte. La seconde mouture de l'Infiniti QX50 prendra son premier bain de foule au salon de Los Angeles 2017 (du 1^{er} au 10 décembre).

D'un format de 4,69 m de long, ce SUV familial cible ouvertement le trio Audi Q5, BMW X3 et Mercedes GLC. Mais l'Alfa Romeo Stelvio, qui faisait sa première apparition publique l'an dernier lors du Salon californien, le Volvo XC60 et le Jaguar F-Pace sont également visés.

Les lignes fluides et tendues du nouvel Infiniti QX50 évoquent sous certains angles celles du DS7 Crossback, mais avec plus de finesse et moins de surcharge sur le SUV de la griffe premium de Nissan.

Au-delà des considérations esthétiques, le QX50 2018 met l'accent sur la technique. La marque indique une nouvelle plateforme et la présence de roues arrière directrices. Issu de la banque d'organes de

l'Alliance Renault-Nissan, ce châssis doit être en toute logique le CMF C-D des Nissan Qashqai / Renault Kadjar et Nissan X-Trail / Renault Koleos auquel est ajouté le système 4Control.

L'Infiniti QX50 2 dispose d'une autre surprise sous son capot sous la forme d'un moteur 2.0 turbo à quatre cylindres doté d'un taux de compression variable de 8 : 1 à 14 : 1. Cette technologie inédite sur un modèle de série permet de conjuguer une valeur de couple (380 Nm) et une efficacité dignes de celles d'un moteur diesel à la puissance élevée disponible à haut régime offerte par un moteur essence (271 ch à 5 600 tr/min). L'Infiniti QX50 a été homologué pour une consommation de carburant de 8,7 l/100 km en version 4x2 et de 9 l/100 km en 4x4.



Global Motors Industries

«Before service», revient pour la deuxième année

Global Motors Industries, représentant officiel de Hyundai trucks and buses revient pour la deuxième année avec son offre «Before Service» adressée à sa clientèle. Ainsi et selon un communiqué transmis à notre rédaction, une équipe technique qualifiée et certifiée accompagnée de techniciens venus de Corée du Sud, ira, durant toute cette période, à la rencontre des clients grands comptes de GMI. Le but étant de leur offrir des diagnostics complets incluant les vérifications du

moteur, du système de réfrigération, de la suspension et du système de freinage. Cette campagne, poursuit le communiqué, sera suivie de la caravane GMI Hyundai Trucks and buses.

Dans le souci de se rapprocher de sa clientèle, de l'accompagner au quotidien et de lui offrir le meilleur service et la meilleure des qualités, GMI propose, pour cette campagne, des remises exceptionnelles sur la

pièce de rechange et la main-d'œuvre ainsi que des coupons de prestations gratuites seront offerts durant cette opération afin que les clients de GMI puissent bénéficier d'une révision complète.





Corée du Nord

Pyongyang affirme être un État nucléaire capable de frapper les États-Unis

■ Le dirigeant nord-coréen Kim Jong-Un a déclaré hier que son pays était devenu un État nucléaire à part entière après avoir testé avec succès un nouveau type de missile capable de frapper n'importe où aux États-Unis.

Par Rosa C.

Ce tir, le premier effectué par Pyongyang depuis le 15 septembre, anéantit les espoirs que la trêve observée de facto par la Corée du Nord ait eu pour objectif d'ouvrir la porte à une solution négociée à la crise suscitée par ses programmes nucléaires et balistiques. Il constitue un nouveau défi pour le président américain Donald Trump qui avait assuré que le développement de telles capacités «n'arriverait pas». La présidente favorite du régime nord-coréen, Ri Chun-Hee, est apparue à la télévision officielle pour annoncer ce succès. «Kim Jong-Un a déclaré avec fierté que nous avons finalement réalisé notre grande cause historique, l'achèvement d'une force nucléaire d'État, la mise au point d'une puissance balistique», a-t-elle dit. «Le grand succès de l'essai de l'ICBM Hwasong-15 est une victoire qui n'a pas de prix, remportée par le grand peuple héroïque» de Corée du Nord. La presse officielle a parlé de l'arme la plus sophistiquée à ce jour. «Le système d'armes de type

ICBM Hwasong-15 est un missile intercontinental équipé d'une ogive lourde extra-large capable de frapper la totalité du territoire continental américain», selon l'agence KCNA. D'après Pyongyang, l'engin a atteint une altitude de 4 475 kilomètres avant de s'abîmer à 950 kilomètres du site de lancement. Un spécialiste occidental a jugé que sa trajectoire en cloche, à la verticale, suggérait qu'il avait en fait une portée de 13 000 kilomètres, suffisante pour frapper chacune des villes principales des États-Unis. Ce tir a tout d'un défi au président Trump, qui a récemment annoncé de nouvelles sanctions contre Pyongyang et a remis la Corée du Nord sur la liste américaine des États qui soutiennent le terrorisme. M. Trump s'est montré évasif dans sa réponse initiale, tandis que le Conseil de sécurité de l'ONU acceptait de se réunir en urgence. «On va s'en occuper», a-t-il simplement déclaré. Il s'agit du troisième tir réussi d'ICBM par la Corée du Nord. Pour David Wright, expert en contrôle des armements de l'Union of concerned scientists, les paramètres de



PH > D. R.

vol indiquent que le missile «aurait un rayon d'action largement suffisant pour atteindre Washington D.C. (la capitale fédérale américaine) et en fait n'importe quelle partie des États-Unis continentaux». Des scènes dans la capitale nord-coréenne étroitement contrôlée, où des habitants se sont réunis devant un écran géant pour regarder les informations. Jang Kwang Hyok, un habitant de 32 ans, avait une question pour le président américain. «Je veux juste demander à Trump: allez-vous encore oser être hostile à notre pays? Allez-vous continuer à l'être quand le Hwasong-15 sera tiré contre le territoire continental américain?» Pyongyang doit encore démontrer qu'il maîtrise la technologie de rentrée des ogives dans l'atmosphère depuis l'espace. Mais les spécialistes estiment que la Corée du Nord est au moins sur

le point de développer une capacité de frappe intercontinentale opérationnelle. Dans son communiqué officiel, le Nord martèle qu'il est désormais une puissance nucléaire pleine et entière et se sert de termes qui rappellent la doctrine «du non usage en premier» de l'arme atomique. Les armements nord-coréens «ne posent aucune menace à aucun pays ou région tant que les intérêts de la Corée du Nord ne seront pas remis en cause. C'est notre déclaration solennelle», rapportent les médias officiels. Le communiqué nord-coréen offre la possibilité d'une issue diplomatique à la crise actuelle avec les États-Unis, a estimé pour sa part Melissa Hanham, spécialiste de l'Institut Middlebury. «Peut-être que c'est une porte de sortie», a-t-elle écrit sur Twitter. «Une façon de dire qu'ils ont eu ce qu'ils voulaient, tant que nous les traitons comme

ils veulent être traités». Elle a appelé la communauté internationale à saisir l'occasion. «La diplomatie vaut le coup de risquer l'échec, ne pas traiter avec eux reviendrait à leur donner le temps de se renforcer». Les tensions autour des ambitions atomiques de Pyongyang avaient redoublé après son sixième essai nucléaire, le plus puissant à ce jour, du 3 septembre. Le Nord avait également alarmé la communauté internationale en tirant un missile de portée intermédiaire au-dessus du Japon. Pékin milite pour un «double moratoire», le gel des exercices militaires conjoints entre Washington et Séoul contre le gel des programmes militaires nord-coréens, mais les États-Unis rejettent cette possibilité. La Chine n'a pas manqué de saisir la balle au bond. Si elle a exprimé sa «vive inquiétude», elle a réitéré sa proposition de compromis et appelé Washington et Pyongyang au dialogue. «Ce nouveau tir de missile est bien entendu une provocation qui suscite une nouvelle hausse des tensions et qui nous éloigne d'un début de règlement de la crise», a déclaré pour sa part le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov. Il a appelé toutes les parties concernées «à garder leur calme, ce qui est nécessaire pour que la situation dans la péninsule coréenne ne suive pas le pire des scénarios». À Séoul, certains s'inquiètent d'une éventuelle action militaire américaine contre le Nord qui déclencherait une guerre à grande échelle. Environ 10 millions de personnes habitent à Séoul, qui est située à 50 kilomètres de la frontière, soit largement à portée de l'artillerie nord-coréenne.

R. C.



Points chauds

Soulagement

Par Fouzia Mahmoudi

Si Marine Le Pen se consacre à tenter de résoudre ses ennus bancaires ces derniers jours, il lui reste toutefois du temps pour critiquer son ancien numéro deux, Florian Philippot, qui a quitté le Front national il y a deux mois tout juste pour créer son propre parti politique. Et si au moment de la «rupture» elle assurait dans les médias que ce départ ne lui faisait ni chaud ni froid, aujourd'hui, elle l'évoque de nouveau, cette fois-ci pour exprimer son «soulagement». En effet, la présidente frontiste, a estimé cette semaine que le départ de Florian Philippot, qui a annoncé la création du parti politique «Les Patriotes», enlevait «une épine dans le pied» du parti. «Quand on se dit héritier de De Gaulle, il faut le faire avec hauteur. Il n'était pas obligé de jouer les victimes et de cracher dans la soupe en diffamant le parti. Mais tout ce qui est excessif est dérisoire», a assuré Marine Le Pen. «Florian Philippot avait en partie anéanti la camaraderie qui règne au FN, il avait réussi à se mettre tout le monde à dos. Je l'ai soutenu longtemps, il a choisi une aventure personnelle. Que sont «Les Patriotes»? Un club de potes. Or, un parti ce n'est pas un club d'amis. Son espace politique est inexistant», a-t-elle encore affirmé. Des propos durs qui sont une réponse au départ du parti de José Évrard, élu député avec l'étiquette du FN, ancien communiste, qui aujourd'hui tourne le dos à Marine Le Pen pour rejoindre les Patriotes. Ce faisant le député a critiqué verbalement le FN et sa présidente, notamment quant au changement de politique concernant la sortie de l'UE. «Quand on donne une ligne politique, on s'engage vis-à-vis de ses électeurs. Il faut donc les respecter. Lors de la présidentielle et des législatives, la ligne politique a été définie par un programme de sortie de l'Union européenne et de l'euro et de lutte pour le droit social français. Ce n'est plus la ligne politique du FN. C'est le programme des Patriotes : le Brexit». «J'ai eu le courage politique de partir pour ouvrir la porte à ceux qui hésitent à franchir le Rubicon». Reste à savoir si d'autres élus FN oseront réellement changer de camp grâce à l'exemple de Évrard ou si après avoir surmonté la crainte d'être traité de raciste et de xénophobe, ils oseront prendre le risque d'être traité de traître et de déserteur, tout cela pour rejoindre un parti qui, comme le FN avant lui, mettra certainement des années, s'il survit, à être pris au sérieux par les électeurs.

F. M.

Brexit

Barnier qualifie de «rumeurs» un accord sur le règlement financier

Le négociateur en chef de l'Union européenne pour le Brexit, Michel Barnier, a qualifié hier de «rumeurs» les informations de plusieurs médias britanniques faisant état d'un accord sur le règlement financier du Brexit. «Il y a un (...) sujet sur lequel nous continuons notre travail, quelles que soient les déclarations ou les rumeurs dans la presse aujourd'hui, c'est celui des engagements financiers», a déclaré M. Barnier lors d'une conférence à Berlin. «On ne va pas payer à 27 ce qui a été décidé à 28, c'est aussi simple que ça, donc nous voulons solder les comptes», a ajouté M. Barnier, chargé de négocier pour le compte de l'Union européenne

la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Plusieurs médias britanniques, dont la BBC, font état hier d'un accord trouvé entre les deux parties sur un mode de calcul sur le solde à payer par la Grande-Bretagne. Deux sources ont notamment indiqué au journal britannique The Telegraph que Londres et l'UE étaient tombées d'accord en fin de semaine dernière sur une méthode permettant d'arriver au final à un chiffre compris entre 45 et 55 milliards d'euros pour régler cette question, l'un des principaux points d'achoppement des négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Sollicités par l'AFP mardi soir, la Commission euro-

péenne et le ministère britannique du Brexit (DEXEU) ont refusé de confirmer un tel accord. «Des discussions intensives entre le Royaume-Uni et la Commission européenne se poursuivent cette semaine à Bruxelles» où «nous tentons de trouver un accord», a expliqué le DEXEU, dans un bref message envoyé par email. Un tel accord représenterait un progrès très important dans les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne entamées en juin: les 27 autres pays de l'UE ont fait du règlement financier une condition préalable à l'ouverture des discussions sur la future relation entre l'UE et Londres.



Festival international du cinéma d'Alger (Fica)

Neuf films étrangers en compétition

■ Dix-huit films sont en compétition lors de la huitième édition du Festival international du cinéma d'Alger (Fica) dont neuf étrangers, a déclaré la commissaire du festival, Zahira Yahi. Cet événement qui s'ouvre demain à la salle El Mouggar se poursuit jusqu'au huit du mois de décembre.

Par Abla Selles

Le huitième Festival international du cinéma d'Alger (Fica), prévu à partir de demain, se poursuit jusqu'au huit décembre. Dix-huit fictions et documentaires, dont trois films algériens, sont au programme de cette édition, a indiqué, mardi à Alger, la commissaire du festival. Parmi les films sélectionnés à la compétition figurent neuf fictions sur les dix-huit films en provenance d'une dizaine de pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique, retenus pour cette 8^e édition du Fica, un festival dédié au film engagé, a dit Zahira Yahi au cours d'une rencontre avec la presse.

«En attendant les hirondelles», une fiction de Karim Moussaoui, lauréate du Grand prix du Festival international d'Oran du film arabe (Fiofa 2017), «Nous n'étions pas des héros» de Nasredine Guenifi et «Tes cheveux défilés cachent une guerre de 7 ans», une coproduction algéro-française réalisée par Fatima Sissani qui dépeint les portraits de trois femmes engagées dans la guerre de Libération nationale, sont en



compétition.

Egalement au programme de cette édition, le film belge «Molenbeek, génération radicale», «Ciel rouge» (France) et «United Kingdom», un documentaire de l'actrice et réalisatrice britannique Amma Asante, qui devra être présenté en avant-première.

Le public pourra également voir le documentaire «Vivre avec son œil», portrait sur le photo-

graphe de guerre (français) Marc Garanger, un appel de l'armée française pendant la guerre d'Algérie qui s'est insurgé contre sa hiérarchie en refusant de prendre en photo des Algériennes voilées.

Parallèlement à la compétition, les organisateurs ont programmé six courts métrages présentés dans une nouvelle section du festival, exclusivement dédié par le passé aux

longs métrages, dans le souci de «donner une visibilité aux premières œuvres de jeunes réalisateurs», explique la commissaire.

La section «Premières «questions humanitaires et (des) conflits», devra être dédiée aux courts métrages traitant de «questions humanitaires et (des) conflits», devra être compétitive à partir de l'édition 2018 du Fica, a dit Ahmed Bejaoui, membre du commissariat.

Outre les projections cinéma-

tographiques, le huitième Fica devra rendre hommage à des figures du cinéma algérien comme Mahmoud Zemmouri et Youcef Bouchouchi, récemment disparus, ou vivantes à l'image de Rachid Bouchareb.

Evoquant le volet financier, la commissaire a assuré que les «difficultés financières» dues aux coupes dans les budgets des festivals, n'auront «pas d'impact sur l'organisation et la qualité» de l'événement.

Dans l'impossibilité d'honorer les droits de diffusion, le commissariat, a poursuivi Bejaoui, a dû renoncer aux films dont les producteurs ou réalisateurs ont exigé ces droits, rappelant que grâce au concours financier d'organismes publics comme l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) et l'Office national de la culture et de la communication (Onci), partenaires de ce festival, le Fica a pu continuer à exister, alors qu'il n'avait pas bénéficié de «soutien direct» du ministère de la Culture pour l'édition 2016, a-t-il rappelé.

Les films au programme de cette huitième édition sont projetés à la salle El Mouggar, tandis que la Cinémathèque d'Alger est réservée aux rediffusions.

A. S.

Afin de promouvoir la culture nationale

Une bibliothèque numérique en phase d'élaboration

Le ministre de la Culture, Azzeddine Mihoubi, a fait savoir, mardi à Mostaganem, que son département ministériel est en phase d'élaboration d'une bibliothèque numérique comportant les noms d'hommes de la culture et des arts et d'œuvres algériens à travers l'histoire.

En marge de sa visite dans la wilaya de Mostaganem, M. Mihoubi a indiqué que cette nomenclature se fera sous forme de site électronique comportant des biographies de milliers de noms d'artistes algériens et leurs productions dans divers

domaines. Le ministre a ajouté que l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) est en phase de collecte de ces noms artistiques, prévoyant un objectif de 5 000 noms. Azzeddine Mihoubi a souligné que cette documentation s'ajoutera au portail du patrimoine culturel et artistique algérien existant actuellement sur internet, qui comporte des chansons enregistrées, des photos, des compositions de solfège et des biographies d'artistes, soulignant que l'objectif attendu de ce projet est de faire connaître, à

la nouvelle génération, des noms et réalisations de leurs aînés dans le domaine culturel et artistique. Le ministre de la Culture a ajouté que le programme de documentation du patrimoine artistique musical algérien

comporte aussi un projet d'enregistrement d'œuvres complètes de grands artistes algériens, étoffé à ce jour par des chansons de 100 chanteurs et chanteuses présentées par dédicace et à titre gracieux.

L. B.

- Festival du film franco-arabe de Paris

Plusieurs œuvres algériennes à l'affiche

Des films coproductions algériennes ont été programmés parmi une trentaine de films en compétition au sixième Festival du film franco-arabe de Noisy-Le-Sec (banlieue parisienne) en cours jusqu'au 5 décembre, indiquent les organisateurs.

Produits en 2017, les longs métrages «Paris la blanche» (Algérie-France) de Lidia Leber Terki, «A mon âge, je me cache encore pour fumer» (Algérie-France) de Rayhana Obermeyer, «Les bienheureux» (Algérie-France-Belgique) de Sofia Djama, «En attendant les hirondelles» (Algérie-France) de Karim Moussaoui et le documentaire «Enquête au paradis» (Algérie-France), réalisé en 2016 par Merzak Allouache, proposent aux festivaliers un kaléidoscope sur une société algérienne en mutation.

Des longs et courts métrages, des films d'animation et des

documentaires de France, de Tunisie, d'Egypte, du Liban et de Syrie, parmi d'autres, sont projetés à ce festival, ouvert vendredi sous le parrainage du cinéaste français franco-grec, Costa Gavras.

Les longs métrages programmés «Wajib» (Palestine) de Anne Marie Jacir et «Vent du nord» (France) de Walid Matar ainsi que «L'insulte» (Liban-France-Chypre) de Ziad Doueiri et «Blessed Benefit» (Jordanie-Allemagne-Pays-Bas) de Mahmoud Al Massad, figurent également au programme.

Fondé en 2011, ce festival est le pendant du festival d'Amman (Jordanie) du même nom créé il y a 22 ans. Selon ses organisateurs, le Festival du film franco-arabe de Noisy-Le-Sec «est né d'une volonté de créer des ponts entre les cultures pour favoriser la compréhension, la découverte et les échanges entre le nord et le sud».

F. H.

Décès

La grande actrice de cinéma égyptien Chadia n'est plus

L'ACTRICE et chanteuse égyptienne Chadia, star du cinéma égyptien et très appréciée dans le monde arabe, est décédée à l'âge de 86 ans, a annoncé mardi la presse égyptienne. Chadia très malade était tombée dans le coma à la suite d'une hémorragie cérébrale. Née au Caire en 1931 et surnommée la «vilaine fille du cinéma égyptien», Fatima Shaker de son vrai nom, était devenue une icône en incarnant des rôles de jeunes effrontées, bousculant les traditions. Grande vedette de l'âge d'or du cinéma égyptien des années 1950-1970, Chadia a joué dans une centaine de films dont «Zouga 13» (La 13^e épouse), «Marati Moudir Aam» (Ma femme est directeur général) ou encore «Shi Min El Khouf» (Un peu de peur). Donnant volontiers de la voix (son nom de scène signifie celle qui chante), Chadia s'était aussi fait un nom grâce à ses participations dans des comédies musicales très prisées. Son célèbre hymne patriotique «Ya Habebty Ya Masr» (Egypte, ma bien-aimée), était devenu un des chants de la révolution de janvier 2011 qui mit au régime de Hosni Moubarak. Elle avait mis fin à sa carrière dans les années 1980.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle Ibn Zeydoun de Rachid El-Feth (El-Madania, Alger)

Aujourd'hui à 19h :

Spectacle «Soufia» de Lila Borsali. Le spectacle sera totalement dédié aux chants et mélodies soufis.

Entrée : 800 DA.

Vendredi 8 décembre à 19h :

Concert «En toute intimité» de Manel Gherbi. Entrée : 800 DA.

Institut culturel italien d'Alger (4 bis, rue Yahia-Mazouni, El-Biar, Alger)

Jusqu'au 15 décembre :

Exposition artistique «Cycles» par l'artiste Amina Benboureche.



Coup-franc direct

Ces scandales de trop

Par Mahfoud M.

En une journée, nous avons appris la nouvelle de deux emprisonnements, celui du président de l'ESS, Hammar et du joueur de l'USMBA, Zouari, pour deux raisons distinctes. Ainsi, le patron sétifien aurait été condamné pour escroquerie à cinq ans de prison ferme, alors que le joueur bel-abbésien a trempé dans une affaire de détournement de mineurs. Cela prouve encore une fois que les acteurs de la balle ronde nationale ne sont pas blancs comme neige, les scandales les éclaboussent à un moment de leur vie et pourraient les rendre vulnérables. Après les affaires de dopage au cannabis pour lesquels des joueurs comme Belaïli et Boussaïd ont pris des sanctions sportives, voici le moment de voir des joueurs et des présidents condamnés à des sanctions plus sévères, puisqu'ils seront emprisonnés. Cela prouve que la morale n'est pas le fort de ces sportifs qui devraient pourtant être des exemples pour la jeunesse et éviter de tremper dans des erreurs qui leur sont préjudiciables. Le sport en Algérie, le football surtout, attire beaucoup plus par les sommes faramineuses qui y sont investies et il reste encore du chemin pour parvenir à un environnement assaini.

M. M.

Mise à jour L'USMA domine le MCA

L'USM ALGER a battu le MC Alger 2-0 (mi-temps : 0-0), mardi soir au stade du 5-Juillet (Alger) en match comptant pour la mise à jour de la 6^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football. Les buts de l'USMA ont été inscrits par Benmoussa (56',sp) et Darfalou (85'). A la faveur de cette victoire, les

«Rouge et Noir» se hissent à la 9^e place avec 15 points, accompagnés de la JS Kabylie, mais avec deux matchs en retard face à l'US Biskra (5 décembre) et l'ES Sétif (12 décembre). De son côté, le MCA (4^e, 18 pts) a raté l'occasion de remonter à la troisième place au classement général de Ligue 1.

Karaté Do

La sanction de la FAKT sera levée

LE MINISTRE de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali, a indiqué, mardi à Mila, que des démarches étaient en cours actuellement pour lever la suspension de la Fédération algérienne de karaté-do (FAK) infligée par la Fédération mondiale de la discipline (WKF). En visite de travail dans cette wilaya, M. Ould Ali a qualifié cette sanction d'«injuste», soutenant que des «efforts intenses» étaient en cours pour résoudre ce problème. Il a également fait savoir qu'une assemblée générale extraordinaire de la FAK était prévue prochainement afin de désigner un bureau chargé de gérer le championnat national de karaté et permettre aux éléments de l'équipe nationale de participer aux compétitions. Pour rappel, l'instance mondiale de karaté a décidé de suspendre la Fédération algérienne, actuellement gérée par Aboubaker Mekhfi à la tête d'un directoire, après avoir demandé au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) de «faciliter» l'organisation d'une assemblée élective et de

trouver dans «un délai de 45 jours» une solution aux «dysfonctionnements» que vit la FAK depuis plusieurs mois. Aboubaker Mekhfi avait été désigné, fin mai, par le MJS à la tête d'un directoire pour gérer les affaires de la FAK en attendant l'organisation d'une assemblée générale élective, une décision considérée «en contradiction» avec les textes et règlements de la Fédération mondiale de karaté et de la charte olympique. Ce même responsable a été suspendu au mois de juillet dernier de toutes les activités et représentations au sein de l'Union des Fédérations africaines de karaté (UFAK), pour une durée de deux ans, pour «diffamation et déclarations calomnieuses», tenues à l'issue des Championnats d'Afrique 2017 de karaté, organisés du 29 mai au 4 juin à Yaoundé (Cameroun). Le MJS a décidé par la suite d'installer une cellule de crise chargée d'examiner l'ensemble des tenants et aboutissants suite à la suspension infligée à la Fédération algérienne de karaté-do.

Basket-ball / Nationale 1 messieurs (mise à jour)

Le GSP l'emporte devant l'USS

LE GS Pétroliers s'est imposé devant l'USS Sétif sur le score de 88 à 75, (mi-temps : 42-32), en match de mise à jour du calendrier du Championnat d'Algérie de basket-ball, Nationale 1 (messieurs), disputé mardi à Staouéli (Alger). Les Pétroliers ont fait l'écart dès le premier quart-temps remporté (25-12), avant de gérer leur avance au tableau d'affichage, (42-32) à la mi-temps et (61-56) au 3^e quart, pour s'imposer au coup de sifflet final avec 13 points d'avance (88-75). A la faveur de ce succès, les champions d'Algérie en titre, qui comptent encore un match en retard face au CRB Dar Beida, remontent à la 6^e place du classement, à un point de l'USS Sétif (9 points) qui occupe la première place conjointement avec l'IRB Bordj Bou-Arréridj, l'USM Blida, le NB Staouéli et le WO Boufarik.

Ligue I Mobilis (13^e journée) Le leader à l'épreuve des Canaris

■ Le leader de la Ligue I Mobilis, le CS Constantine, sera à l'épreuve de la JS Kabylie lors des matchs avancés de la 13^e journée qui se disputent demain vendredi.



Les Constantinois à l'assaut des Kabyles

Par Mahfoud M.

Juste-là intraitables, les Constantinois auront fort à faire face à une formation kabyle qui se cherche encore et souhaite l'emporter pour sortir de la zone rouge. Les coéquipiers du buteur Abid seront malgré cela décidés à revenir avec les trois points du succès en faisant le forcing même au stade du 1^{er} Novembre de Tizi-Ouzou. Les poulains d'Amrani ont prouvé, lors des précédentes journées, qu'ils voyageaient bien et étaient capables de revenir avec des victoires même de l'extérieur de leurs bases. De son côté, la JSK n'aura d'autre choix que de l'emporter si elle souhaite sortir de cette situation et tenter d'amor-

cer un nouveau départ après avoir souffert lors des prochaines sorties, même à domicile. Le coach, Azzedine Aït Djoudi, s'attend à un nouveau départ lors de ce match, surtout que l'équipe s'est bien préparée lors de la période de repos accordée par la LFP aux clubs. De son côté, le dauphin, la JS Saoura, sera à l'aise pour cette journée en donnant la réplique, à domicile, à l'équipe de l'USM El Harrach, qui telle une bête blessée aura du mal à s'en sortir dans l'arène du stade du 20-Août de Béchar. Les gars de la Saoura sont conscients du fait qu'ils doivent l'emporter pour rester dans cette position et continuer à talonner le leader. Les Harrachis, eux, auront du mal à négocier cette rencontre surtout avec les

problèmes qu'ils rencontrent ces derniers temps. Enfin, le DRB Tadjenant qui souffle le chaud et le froid affronte l'US Biskra dans une rencontre équilibrée. Les poulains du nouveau coach Belatoui savent ce qui les attend et sont conscients du fait qu'ils doivent se donner à fond pour s'en sortir. Toutefois, les Biskris ne l'entendent pas de cette oreille, eux qui pensent qu'un résultat probant dans l'enceinte de Tadjenant reste possible.

M. M.

Le programme :
Vendredi 1^{er} décembre à 15h :
DRBT-USB
JSK-CSC
JSS-USMH (18h)

Ligue II Mobilis (13^e journée) Le leader et son dauphin favoris

Le leader de la Ligue II Mobilis, la JSM Skikda et son dauphin, l'AS Ain Milia, partent avec les faveurs du pronostic lors des matchs qu'ils joueront pour le compte de la 13^e journée qui auront lieu demain vendredi. Ainsi, les gars du Rusikada ne devraient pas avoir de grosses difficultés pour venir à bout de la formation du CA Bordj Bou-Arréridj, étant donné qu'ils reçoivent chez eux au stade du 20-Août 55. Néanmoins, les poulains du Français Gomès devraient faire très attention à cette équipe bordjienne capable du meilleur comme du pire. Quoi qu'il en soit, les Skikdis ne voudront certainement pas laisser filer les trois points qui seront très importants pour la suite de la compétition. De son côté, l'ASAM qui ne

souhaite pas lâcher le morceau fera tout pour venir à bout de l'équipe de l'A Boussaâda qui traverse une étape difficile. Les Milis qui sont sur une belle série souhaitent continuer sur cette lancée et ajouter trois autres points à leur escarcelle, ce qui leur permettra de garder leur position et continuer à croire à l'accession en Ligue I. Ces deux formations ne sont pas les seules à prétendre à la remontée, puisqu'il y en a d'autres qui nourrissent les mêmes ambitions, notamment le MOB qui sera, néanmoins, dans une situation quelque peu compliquée puisqu'il se rend à Batna pour croiser le fer avec la formation du CAB. L'ASO Chlef reçoit à domicile l'équipe du MC El Eulma dans un choc qui promet. Les Chéliens, éliminés en

Coupe d'Algérie, n'ont d'autre choix que de se consacrer pleinement au championnat pour tenter de décrocher le billet de l'accession en Ligue I. Le derby de l'Ouest entre le RC Rézilane et le WA Tlemcen devrait être palpitant, même s'il s'annonce quelque peu déséquilibré, sachant que les Rézilanaïens partent favoris.

M.M.

Le programme :
Vendredi 1^{er} décembre à 15h :
CRBAF-GCM
RCR-WAT
RCK-MCS
ASAM-ABS
CAB-MOB
JSMS-ASMO
JSMB-CABBA
ASO-MCEE

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

El-Kseur/Béjaïa

Ali Gherbi, ex-délégué des Archs, élu maire

L'ANCIEN délégué de la Coordination intercommunale de la wilaya des Archs de Béjaïa, en l'occurrence Ali Gherbi, revient sur la scène politique locale. Mais de quelle manière ? Pas en tant que délégué des Archs, puisque ceux-ci ont quitté la scène politique depuis plusieurs années déjà. Mais en tant qu'élu et plus encore en tant que maire de la ville d'El Kseur, à la faveur des élections municipales du 23 du mois courant. Ali Gherbi qu'on croyait définitivement en retraite politique revient par la grande porte. Cependant, il devra faire face aux problèmes que vit la localité, bloquée durant le mandat précédent sous la bannière du FFS. Sa tâche va être compliquée, puisqu'il a obtenu une petite majorité relative. Il a eu 4 sièges sur les 19 que compte cette APC, et devra déployer beaucoup d'efforts et employer son ton d'orateur et son charisme d'antan pour convaincre ses pairs des autres tendances à composer un exécutif hétéroclite afin de gérer la commune dont la population n'a cessé pas de grogner durant le mandat précédent à cause de plusieurs problèmes liés à des conditions de vie jugées très mauvaises. Comment pourra-t-il éviter une crise et un nouveau blocage à la commune ? Il devrait composer avec les

autres listes indépendantes dont «Ma ville» qui a obtenu 4 sièges, le RCD qui a obtenu 3 sièges et les autres partis, notamment le FLN, le FFS et le RND qui ont, respectivement, glané deux sièges chacun, de même pour la liste indépendante «Patrimoine». Rappelons qu'un autre ex-délégué des Archs de Tazmalt, en l'occurrence Fateh Redjdel, s'est présenté à Tazmalt sur une liste indépendante «Assirem» et a obtenu une majorité absolue de 11 sièges sur les 19 que compte la commune mais sans lui, puisque sa candidature a été rejetée par la DRAG. Le maire sortant, Smaïl Mira, qui a «régné» à Tazmalt pendant plus de 25 ans, a été battu par l'ex-délégué des Archs de Tazmalt qui, pour rappel, a mené la campagne de sa liste en dépit du rejet de sa candidature. A Fenaïa, le RCD devrait former une coalition pour pouvoir diriger l'APC. Le parti de Mohcine Bellabas a obtenu 6 sièges. Il est talonné par le FFS qui a été accrédité de 5 sièges et les Indépendants de 3 sièges. A noter que le PST s'est imposé dans la commune de Barbacha en raflant 6 sièges. Il sera forcé de former une coalition avec le FFS qui a glané lui aussi 6 sièges, alors que le RCD vient en troisième position.

H. Cherfa

Sport/Justice

Le président de l'ES Sétif condamné à 5 ans de prison ferme

LE PRÉSIDENT du club sportif de football de l'ES Sétif (Ligue 1 Mobilis), Hassan Hammar, a été condamné mardi par le tribunal de Sétif à 5 ans de prison ferme dans une affaire d'accaparement indu de l'argent d'une coopérative immobilière. La même peine a été prononcée contre le trésorier de cette coopérative, tandis que les autres coaccusés dans la même affaire ont écopé de peines de prison allant de 1 à 5 ans. C e s peines ont été assorties d'amendes et de la préservation des droits financiers des vic-

times. Cette coopérative immobilière qui a été créée en 1999 a acquis deux terrains divisés en 84 lots de 400 m² et 64 lots de 200 m². Avec le temps, la superficie des lots a régressé à 150 m², des noms de nouveaux bénéficiaires ont été ajoutés alors que d'autres personnes ont vu leurs attributions annulées. Le nombre des bénéficiaires a dépassé les 300. Hassan Hammar avait passé la présidence de la coopérative en 2014 à une autre personne, selon la défense des victimes.

Racim S.

Ghazaouet

Saisie de 17 400 euros à la gare maritime

UNE SOMME de 17 405 euros a été saisie au niveau de la gare maritime de transport de voyageurs en partance vers la ville espagnole d'Almería, par les éléments de la police des frontières (PAF), apprend-on, hier, de la cellule de communication de ce corps constitué. La saisie a eu lieu au cours d'une fouille corporelle effectuée, mardi, sur un voyageur nommé R. H. (55 ans), précisément au niveau de la poche intérieure de son manteau où étaient dissimulés les billets d'argent, précise-t-on. Le mis en cause a été arrêté pour infraction à la législation des

changes et des mouvements de capitaux depuis et vers l'étranger, ajoute-t-on, faisant savoir qu'il a été mis à la disposition de la sûreté de daïra de Ghazaouet pour complément d'enquête. Selon les règlements, les voyageurs, résidents et non résidents, sont tenus de déclarer, aux services douaniers, à l'entrée ou à la sortie du pays, les devises en leur possession lorsque le montant est égal ou supérieur à mille euros, précise-t-on, se référant au règlement 16-02 de la Banque d'Algérie publié au Journal officiel n° 25 de l'année 2016.

Slim O.

ACCIDENTS DE LA ROUTE QUI POURRA STOPPER L'HÉCATOMBE ?



Djalou@hotmail.com

JSK / En attendant d'acquérir des actions

Le directoire dévoile le projet de restructuration du club

■ Des membres du directoire de la Jeunesse Sportive de Kabylie (JSK) ont dévoilé, hier devant la presse, les grandes lignes de leur projet de restructuration du club.



Par Hamid M.

Il s'affirment vouloir mettre en place une restructuration administrative et organisationnelle basée sur une stratégie commerciale et d'investissement et une nouvelle politique de communication pour redorer le blason du club phare du Djurdjura afin qu'il puisse retrouver sa place de «leader national et continental». Aux questions de la presse sur l'aspect financier de la JSK confrontée à de nombreuses dettes, Lakhdar Madjène, Azzedine Ait Djoudi et Saïd Zouaoui qui ont co-animé la conférence, ont tour à tour évité de dévoiler toute estimation de ces dettes, se limitant à évoquer les questions déjà réglées. Pour Madjène, il est encore tôt de faire le point de la situation des dettes du club de manière précise, révélant que chaque jour des dettes apparais-

sent parfois sans le moindre justificatif. Néanmoins, plusieurs situations de factures impayées du club ont été prises en charge, a précisé Saïd Zouaoui. De son côté, Azzedine Ait Djoudi a laissé entendre l'annonce de «bonnes nouvelles» dans un avenir proche, en réponse à une question sur leur apport financier aux caisses du club. Pour eux, leur mission est de sauver la JSK par tous les moyens même en attendant de cette légalité pour agir au nom du club. A ce propos, ils fondent leur espoir de voir les membres de l'assemblée générale des actionnaires, prévue ce samedi, pour décider de l'ouverture du capital afin qu'ils puissent intégrer le conseil d'administration, ne serait-ce que par leurs dépenses engagées jusque-là pour faire sortir la JSK du gouffre financier. L'autre sujet qui a suscité une polémique quant à l'ordre de priorité, a été

la proposition de changement du logo de la JSK. Certains supporters reprochent carrément aux membres du directoire le plagiat du logo d'un club français. Alors que pour d'autres, la priorité du club n'est pas le changement de logo mais à le faire sortir de la zone de turbulence qui dure depuis plusieurs mois. A noter que deux journalistes ont subi les foudres de certains supporters présents au point de presse, leur reprochant d'avoir réclamé aux dirigeants de la JSK de convier les journalistes à couvrir leurs rencontres dans de meilleures conditions. Les deux journalistes avaient fait la remarque que s'il s'agissait d'une conférence de presse, les questions ne pouvaient émaner que des hommes de la presse et non d'autres personnes présentes.

H. M.